

PROGRAMME DE FORMATION EDUCATEUR SPECIALISE DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

Public concerné : Tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation et aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

Prérequis : Être titulaire d'un BAC ou d'un titre de niveau IV et avoir trouvé un employeur.

Objectif : Être en capacité d'exercer les fonctions et les activités définies dans « le référentiel professionnel » de l'Arrêté du 22 Août 2018 relatif au DEES.

Durée de l'action : 3 ans de formation

- Formation théorique : 1 450 heures organisées ainsi : 1135h de présence au CFA et 315 heures référées au terrain employeur.
- Formation pratique : 1 période de stage de 8 semaines hors structure employeur.

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap.

Modalités de partenariat CFA / employeur :

Le CFA organise des rencontres au sein de la structure employeur, à minima une fois par année de formation, afin d'échanger sur le parcours de l'apprenti.

Le CFA est en lien direct avec le Maître d'apprentissage désigné et le convie à des rencontres, appelées « comités de liaison », qu'elle organise chaque trimestre.

Encadrement :

L'équipe qui accompagne les étudiants se structure autour d'un chef de Département et de 9 cadres pédagogiques. Quatre d'entre eux sont référents d'un domaine de formation. Par ailleurs, des vacataires-spécialistes de certaines thématiques ou professionnels du champ de l'éducation spécialisée interviennent au sein de la formation.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'apprenti en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/structure employeur/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

HÉTIS dispose de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 15 à 60 personnes ainsi que d'un amphithéâtre d'une capacité de 150 personnes. Chacune de ces salles est équipée d'un matériel vidéo et bénéficie d'une connexion wifi.

Le Centre de documentation propose 3 000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1 500 mémoires référencés, une vidéothèque, la consultation d'une base de données de fonds documentaires. Dans cet espace, il y a un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

Méthodes pédagogiques :

Le projet de l'Institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur diverses modalités pédagogiques comme :

- l'exposé oral
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)

Contenu :

L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (DF) :

- DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé : **450 Heures**
- DF 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé :
 - 1ère partie : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : **300 Heures.**
 - 2ème partie : conception du projet éducatif spécialisé : **200 Heures**
- DF 3 : Communication professionnelle en travail social :
 - 1ère partie : travail en équipe pluri-professionnelle : 125 Heures
 - 2ème partie : coordination : **125 Heures**
- DF 4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles :
 - 1ère partie : implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 Heures
 - 2ème partie : travail en partenariat et en réseau : **125 Heures**

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Modalités de certification par domaine de compétences :

- **Domaine de compétences n°1** « Accompagnement social et éducatif spécialisé » :
 - 1ère épreuve de certification : **Présentation du parcours de formation (PPF)** : Présentation orale par l'étudiant de l'analyse réflexive de son parcours de formation
 - 2ème épreuve de certification : **Mémoire de pratique professionnelle**

- **Domaine de compétences n°2** « Conception et conduite de projet éducatif spécialisé » :
 - 1ère épreuve de certification : **individuelle ou collective**
 - 2ème épreuve de certification : **Projet éducatif spécialisé**

- **Domaine de compétences n°3** « Communication professionnelle en travail social »
 - 1ère épreuve de certification : **Elaboration d'une communication professionnelle**
 - 2ème épreuve de certification : **Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles.**

- **Domaine de compétences n°4** « Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles »
 - 1ère épreuve de certification : **Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale**
 - 2ème épreuve de certification : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Modalités d'évaluation :

- **Entrée en formation :**
 - Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
 - Effectuer un test de positionnement pédagogique.

- **Evaluation :**

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le domaine de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Les étudiants doivent valider les 4 domaines de compétences afin d'obtenir le Diplôme d'Etat, délivré par le rectorat.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des DC validés et peut représenter l'année suivante les DC manquants.

Sanction : D E E S (Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé)

Coût pédagogique : par année de formation

- Secteur privé : NPEC¹ France Compétences : environ 7 606 € (selon les secteurs d'activité) prise en charge à 100% par OPCO
- Secteur public : NPEC CNFPT : 6 500€ prise en charge à 100% par CNFPT.
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation, ANFH...)
-

¹ NPEC : Niveau de Prise En Charge